



BRETAGNE

# LES 10 MESURES ESSENTIELLES POUR ASSURER VOTRE SÉCURITÉ NUMÉRIQUE



Les outils informatiques sont devenus incontournables dans notre pratique quotidienne du syndicalisme. Cependant, leur utilisation comporte un certain nombre de risques. Les données des structures CFDT ont une valeur, en particulier les données personnelles de nos adhérents ou ex-adhérents. **Le respect de la sécurité des données personnelles est une priorité de la CFDT qui s'impose à l'ensemble de nos structures et de nos prestataires.**

1

## PROTEGER VOS ACCÈS AVEC UN MOT DE PASSE INDIVIDUEL

- Identifier précisément les différents types utilisateurs du système et les accès qui leur sont accordés. (Responsable, simple utilisateur...)
- Mettre en place une procédure pour la gestion des arrivées et des départs des militants. Cette procédure de suivi permettra d'ajuster la suppression des comptes inutiles.
- Demander la suppression des comptes génériques (qui ne sont pas nominatifs ex: structure@.....fr). Chaque utilisateur doit être identifié par son nom et prénom afin de pouvoir le relier une action et assurer la sécurité de l'ensemble des utilisateurs d'une organisation, d'une structure.

4

## UTILISER UNE CONNEXION INTERNET SÉCURISÉE

- **Les réseaux publics** (trains, hôtels, restaurants, ...) **sont à bannir** car ils ne sont pas cryptés et vous expose à plusieurs types d'attaques potentielles. Il est très facile d'y copier vos données.

2

## PROTEGER VOS ACCÈS AVEC UN MOT DE PASSE SOLIDE

- **Ne jamais pré-enregistrer son mot de passe.**
- Le mot de passe doit être unique, complexe et renouvelé une fois par an. Astuce mnémotechnique : la méthode des premières lettres : « Allons enfants de la patrie, le jour de gloire est arrivé » => aE2IP,IJ2Géa!
- Définir un mot de passe unique pour chaque service et **différencier ceux en lien avec l'activité militante et vos activités personnelles.**

3

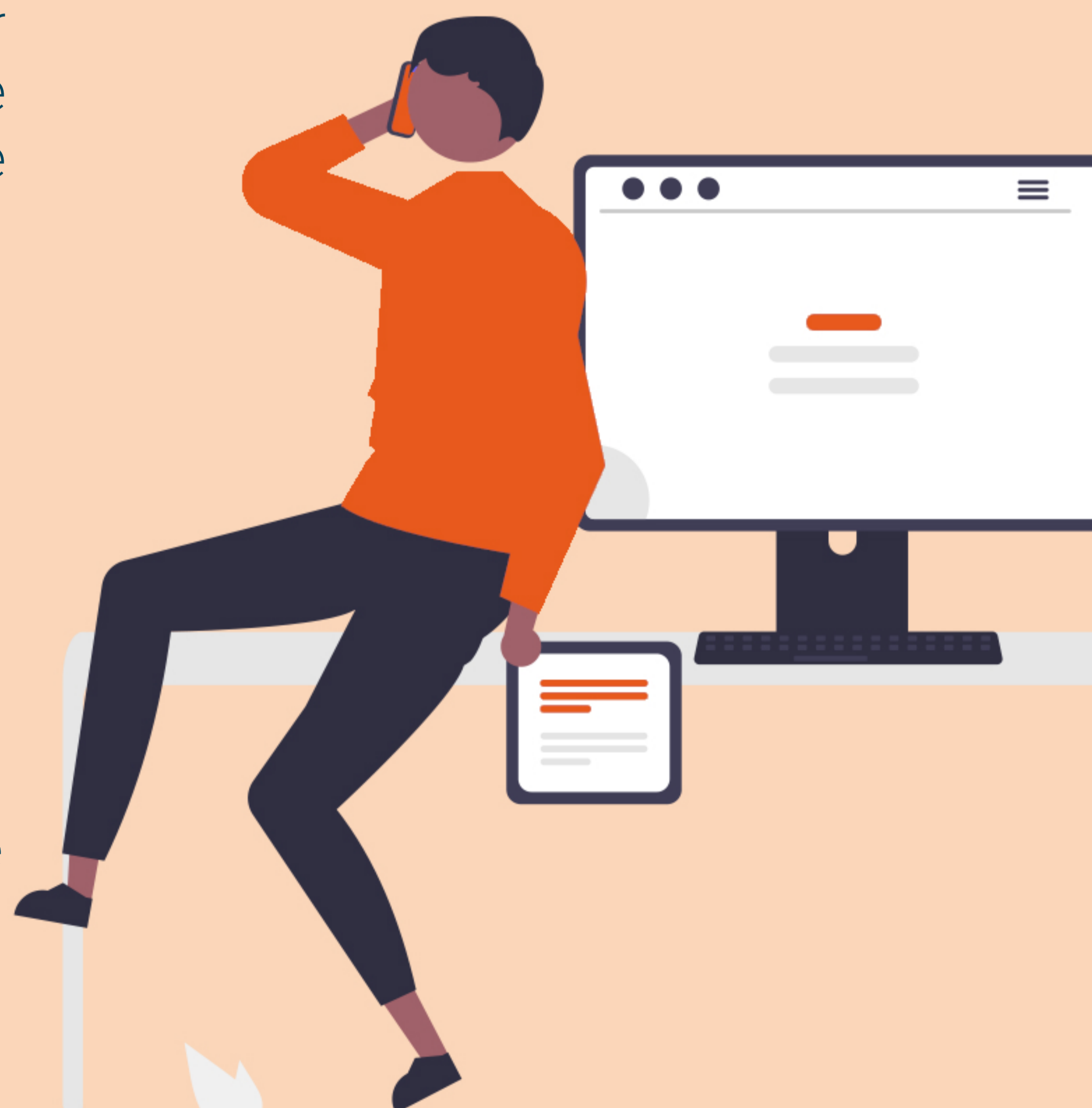
## UTILISER UNE MESSAGERIE DU DOMAINE CFDT.FR

- Il est recommandé d'utiliser **exclusivement** une messagerie issue du domaine CFDT.FR (qu'elle soit fédérale ou régionale). Le domaine CFDT intègre un antivirus dédié.
- Les messageries créées à partir de fournisseurs grand public (finissant par @orange, @gmail,@outlook.fr,etc), ne sont pas sous la responsabilité confédérale et ne profitent pas de son niveau de protection ou du degré de vigilance nécessaire.

5

## PRÉVENIR LES TENTATIVES D'HAMEÇONNAGE

- L'hameçonnage désigne **une technique frauduleuse qui consiste à usurper l'identité d'un organisme connu** (banque, opérateurs, etc) ou d'un proche pour récupérer des informations.
- Cela peut arriver en ouvrant une simple pièce jointe ou en répondant à un mail suspect. Si les premières règles expliquées plus avant sont respectées, vous avez moins de chance que cela se produise.



Produit par  
les Systèmes d'Information de la CFDT Bretagne



BRETAGNE

# LES 10 MESURES ESSENTIELLES POUR ASSURER VOTRE SÉCURITÉ NUMÉRIQUE



Les outils informatiques sont devenus incontournables dans notre pratique quotidienne du syndicalisme. Cependant, leur utilisation comporte un certain nombre de risques. Les données des structures CFDT ont une valeur, en particulier les données personnelles de nos adhérents ou ex-adhérents. **Le respect de la sécurité des données personnelles est une priorité de la CFDT qui s'impose à l'ensemble de nos structures et de nos prestataires.**

6

## TENIR SON LOGICIEL À JOUR

- Les logiciels utilisés doivent **toujours** être mis à jour. Ces mises à jour sont gratuites et comportent entre autres de nouveaux modules de sécurité. **Sans elles, vous vous rendez vulnérable.**

9

## RESPECTER LA RGPD

- Le règlement général de la protection des données est un texte réglementaire européen qui **concerne toutes les structures publiques ou privées** qui réalisent du traitement de données personnelles.

- La CNIL propose **un guide pratique RGPD** pour rappeler les réflexes essentiels : rendez-vous sur [cnil.fr](http://cnil.fr).



7

## LIMITER AU MAXIMUM L'UTILISATION DE FICHIER EXTERNE

- Il vous appartient de juger si certains documents méritent une copie externe, sur un disque dur par exemple.

- En revanche, **les fichiers excels provenant d'une extraction gasel sont à bannir**. De manière générale, toute liste contenant des informations personnelles de militants et d'adhérents **doit systématiquement être détruite**.

10

## DÉFINIR UN RÉFÉRRENT PAR STRUCTURE

- Définir un contact ou une personne ressource dédiée à la question des systèmes d'information au sein d'une structure CFDT permet de **recevoir et d'assurer un suivi des informations confédérales sur le sujet**.

- Cela permet aussi de pouvoir contacter rapidement une personne connaissant les usages de votre structure **en cas de problème**.

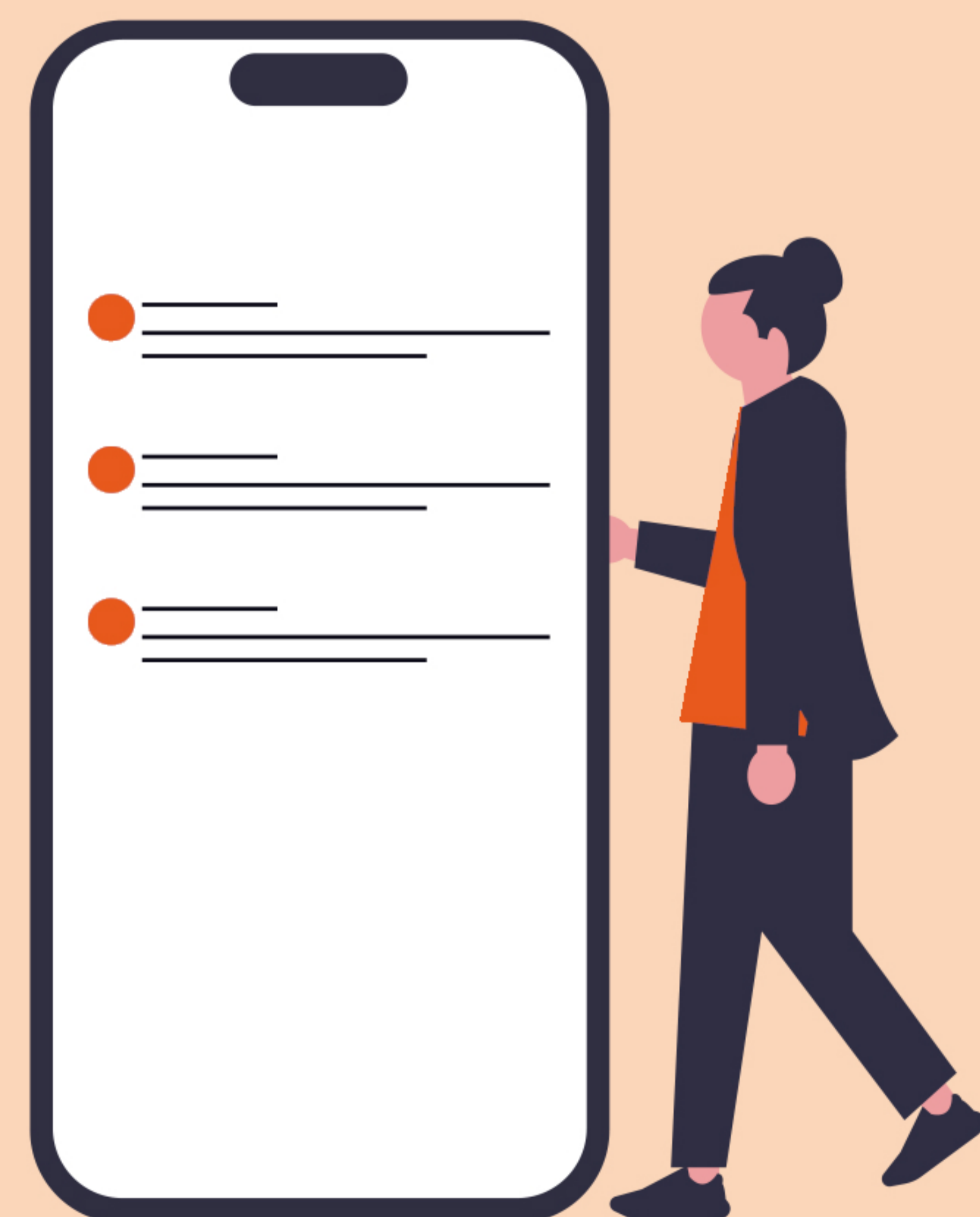
8

## SÉPARER LES USAGES PROFESSIONNELS ET PERSONNELS

- Les appareils qui vous sont attribués pour un usage professionnel doivent **être utilisés pour un usage strictement professionnel**, ordinateur comme téléphone portable.

- N'installez que **les applications ou logiciels nécessaires** à votre activité.

- Ne téléchargez les programmes et applications qu'à partir des sites officiels.



Produit par  
les Systèmes d'Information de la CFDT Bretagne